



académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le CAP AEPE

Première session : juin 2019

Réunions départementales
2 mai 2019 – Lycée Jean Guéhenno – VANNES
3 mai 2019 – Lycée Laennec – PONT L'ABBE
10 mai 2019 – Lycée Balavenne – SAINT BRIEUC
14 mai 2019 – Lycée Jeanne d'Arc – RENNES
L. Lechat IEN SBSSA

@acrennes
ac-rennes.fr



académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



- Contexte et orientation générale de la réforme
- Les blocs de compétences du CAP AEPE
- Les épreuves professionnelles du CAP AEPE
- Consignes aux membres du jury
- Questions diverses

@acrennes
ac-rennes.fr

académie Rennes
RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Contexte de la rénovation du CAP PE

- **La note d'opportunité de la DGCS proposant la rénovation du CAP Petite enfance**
- **Le plan d'action de la petite enfance et la formation des professionnels**

L. Lechat – IEN SBSSA

académie Rennes
RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Contexte de la rénovation du CAP PE

➤ Orientation générale de la réforme

- Un renforcement du contenu éducatif en l'adaptant aux nouveaux besoins (prise en compte de l'évolution des savoirs)
- Des compétences accrues en matière d'activités d'éveil et d'animation ;
- un positionnement professionnel adapté aux situations diverses
- Une sensibilisation
 - à l'échange régulier avec chaque parent,
 - aux enfants en situation de handicap,
 - aux nouvelles formes de parentalité,
 - à l'égalité filles - garçons, à la lutte contre les stéréotypes,
 - ...

CAP AEPE = socle commun aux formations des professionnel.le.s de la petite enfance

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Contexte de la rénovation du CAP PE

Création du CAP AEPE

- Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité «Accompagnant éducatif petite enfance» de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Première session 2019

Refonte de la formation obligatoire des assistants maternels

- Décret n°2018-903 du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels
- Arrêté du 5 novembre 2018 relatif à la formation des assistants maternels.
- Arrêté du 5 novembre 2018 relatif à la formation des assistants maternels et fixant le modèle de convention de stage prévu à l'article D.421-44 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 3 décembre 2018 actualisant l'arrêté du 26 décembre 2000 aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et précisant les diplômes et certifications dont les titulaires sont dispensés de suivre certaines heures de la formation obligatoire des assistants maternels.

= notamment des dispenses de formation pour les titulaires du CAP AEPE ou titulaires des unités professionnelles des blocs 1 et 3 du CAP AEPE

[Présentation refonte formation obligatoire assistants maternels.pdf](#)

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation du référentiel

Le référentiel de compétences

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales :	
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle, à prendre en compte.	2 CAP AEPE - référentiel de compétences .pdf 3 CAP AEPE - référentiel de certification .pdf
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée	
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	
	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	
T5 - Organiser son action		
Compétences spécifiques aux secteurs d'activité	Compétences communes de réalisation :	
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	
	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	
	RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant	
RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant		
RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle		
RS3 - Négocier le cadre de l'accueil		
RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant		
RS5 - Elaborer des repas		

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation du référentiel de compétences

Le référentiel de compétences

Pour chaque compétence, identification

- des performances attendues en situation professionnelle
- des critères d'évaluation
- des connaissances à mobiliser en situation professionnelle
- des indicateurs d'évaluation

Une évaluation à partir des performances attendues en situation professionnelle et des critères d'évaluation

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation du référentiel

Le référentiel de compétences

Exemple :

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : - rôle des parents : - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap) Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie - Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, - Les valeurs, les normes et les règles professionnelles Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants • appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé • appliquer les obligations liées à sa fonction : - en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, - en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)

L. Lechat – IEN SBSSA


Présentation des épreuves de certification

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
 DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Une répartition des compétences en 3 blocs

- **Bloc 1 – Accompagner le développement de l'enfant**
- **Bloc 2 – Exercer son activité en accueil collectif**
- **Bloc 3 – Exercer son activité en accueil individuel**

L. Lechat – IEN SBSSA


Présentation des épreuves de certification

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
 DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant ».
Coefficient 7 (dont 1 pour la Prévention Santé Environnement)

Epreuve orale d'une durée totale d'épreuve **de 25 minutes** : exposé du candidat puis entretien.

Le candidat présente deux fiches :

- l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et
- l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les 2 fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

L. Lechat – IEN SBSSA


Présentation des épreuves de certification

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMPETENCES	Critères d'évaluation
T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte	
Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention
Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles
Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles

L. Lechat – IEN SBSSA


Présentation des épreuves de certification

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée	
Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels
Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel Pertinence des moyens de prévention et de protections Respect des normes de sécurité Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Repérage d'éléments d'observation objectifs Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences
RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	
Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfant Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RC2. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	
Préparer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité • Exploitation des lieux, des équipements, des événements • Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité • Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant
Animer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu • Attitude de soutien sans entrave ni sur incitation • Intervention en fonction du déroulement de l'activité • Rangement du matériel et remise en état des espaces • Signalement du matériel défectueux et manquant
RC3. Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	
Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation Dispenser des soins liés à l'élimination Dispenser des soins liés au sommeil	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant • Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant • Prise en compte du bien-être de l'enfant • Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant • Respect des règles d'hygiène et de sécurité • Respect des normes en vigueur • Respect des habitudes et des attentes familiales • Respect des protocoles, des fiches techniques • Respect de la pudeur de l'enfant • Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant • Attitude favorisant la découverte progressive des aliments • Respect des rituels d'endormissement de l'enfant

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	
Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné • Fidélité de la transmission des éléments observés • Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) • Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes
Participer à l'application des protocoles d'urgence	Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences
Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du PAI • Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI

Remarque RC3 – RC4 :

/16,5
Ou
10 pour RC3 et 6,5
pour RC4

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien

- Qualités d'écoute et de reformulation
- Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise
- Posture adaptée
- Langage et vocabulaire professionnels

L. Lechat – IEN SBSSA

Organisation en centre d'épreuves

- La convocation des candidats à la ½ journée
- Journées spécifiques aux différentes épreuves dans les différents centres
- Un schéma d'organisation par épreuve...
- Une désignation d'enseignant membre de jury chargé de l'harmonisation

Organisation en centre d'épreuves

EP1

Deux membres / commission : 1 PLP de la spécialité (STMS) + 1 professionnel de la petite enfance dans la mesure du possible (professionnels des Établissements d'accueil pour jeunes enfant, des Accueils collectifs pour mineurs , des écoles (ATSEM), animatrices de Relais assistants maternels - Si absence de professionnel : 1 PLP BSE

Activité jury :

Par candidat = 45 minutes

(10 minutes pour la lecture des fiches, 25 minutes d'entretien, 10 minutes de notation)



Présentation des épreuves de certification

L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif ».

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30 - Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

*Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une **durée totale de 25 minutes** -
Coefficient 4*

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. **Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.**

Pour les AMA et les employés à domicile, l'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme et dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

COMPETENCES	Critères d'évaluation
	T5 - Organiser son action
<p>Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail</p> <p>S'adapter à une situation imprévue</p> <p>Suivre l'état des stocks</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant • Prise en compte des ressources et des contraintes • Lecture d'un planning d'activités • Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités • Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service • Prise d'initiative dans la limite de ses compétences • Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention • Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks • Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

<p>Identifier les attentes des parents</p> <p>Présenter le projet d'accueil</p> <p>Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des vœux éducatifs des parents • Projet d'accueil adapté à l'enfant • Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel) • Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur • Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle
---	--

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

<p>Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable • Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP) • Choix correct du matériel, des produits • Respect de la fréquence des opérations • Respect des protocoles • Qualité du résultat
--	---

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RS5 - Elaborer des repas

<p>Concevoir des repas</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Menus proposés équilibrés • Respect des étapes de la diversification alimentaire • Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition • Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix • Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation
<p>Préparer des repas en milieu familial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionnements adaptés pour la conservation • Choix et utilisations corrects des denrées • Choix et utilisations corrects des matériels • Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emplois • Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie • Respect du temps imparti • Résultat conforme aux critères organoleptiques

L. Lechat – IEN SBSSA

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Présentation des épreuves de certification

RS5 - Elaborer des repas

<p>Servir un repas en milieu familial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des besoins et du rythme de l'enfant • Disposition rationnelle et sécurisée des espaces • Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance • Choix et utilisation corrects des matériels • Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable • Respect de la température des aliments • Respect de la durée des repas • Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés
<p>Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Qualités d'écoute et de reformulation • Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise • Posture adaptée • Langage et vocabulaire professionnels 	

L. Lechat – IEN SBSSA

Remarques

- Nécessité d'évaluer toutes les compétences
- Vigilance à avoir pour ne pas empiéter sur des compétences évaluées en EP1
- Respect de la grille et de la répartition des points
- Pour chaque sujet, un document d'harmonisation est mis à la disposition des membres du jury.

Ce document,

- Présente le sujet et précise des points de vigilance ;
- Propose également des questions pouvant être posées par les membres du jury. La liste de questions doit être considérée comme étant non exhaustive et peut être complétée lors des échanges entre membres du jury pendant la réunion d'harmonisation. De même, dans cette liste, certaines questions peuvent être sélectionnées, toutes ne devant pas nécessairement être posées ;
- Propose les extraits du projet d'accueil complété.

Organisation en centre d'épreuves

EP 3 – avec projet

Deux membres / commission : 1 PLP BSE + 1 professionnel dans la mesure du possible *professionnels de la petite enfance en lien avec l'accueil individuel (Assistants maternels agréés, animatrice de Relais assistants maternels ...)*. *Si Assistant maternel, 5 années d'exercice professionnel après agrément* - Si absence de professionnel : 1 PLP STMS

Activité jury :

Par candidat = 50 minutes

(15 minutes pour la lecture du projet , 25 minutes d'entretien, 10 minutes de notation)

Organisation en centre d'épreuves

EP 3 – sans projet

Deux membres / commission : 1 PLP BSE + 1 professionnel dans la mesure du possible *professionnels de la petite enfance en lien avec l'accueil individuel (Assistants maternels agréés, animatrice de Relais assistants maternels ...)*. *Si Assistant maternel, 5 années d'exercice professionnel après agrément* - Si absence de professionnel : 1 PLP STMS

Activité jury :

Par candidat = 35 minutes (25 minutes d'entretien, 10 minutes de notation)

Passage candidats : PRISE EN COMPTE D'UN TEMPS DE PREPARATION

Il est demandé aux candidats et aux membres de jury de laisser brouillons et sujets en centre d'examen



académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Organisation en centre d'épreuves

Les professeurs chargés des harmonisations

Départements	Centres d'épreuve	EP1	EP3 avec projet	EP3 Sans projet
56	Lycée Jean Guéhenno VANNES	Patricia DELAIZIR	Sophie LE GUEN	Sophie LE GUEN
	Lycée Ampère JOSSELIN	Élodie MINOT	Stéphanie LEBON	Stéphanie LEBON
	Lycée Marie Lefranc LORIENT	Solenn LEGOFF	Anne JOUAN	Carole QUELO
29	Lycée Dupuy de Lôme BREST	Anne DUMESNIL	Gisèle BODIGER	Gisèle BODIGER
	Lycée Laennec POINT L'ABBE	Elodie FOUCAUT	Françoise POCHAT	Béatrice ROESCH
	Lycée Le Porsmeur MORLAIX	Sandie CAROFF	Lucile BOURHIS	Leïla BARS
	Lycée Fenelon BREST	Marguerite ABIVEN	Christine ARNOULD	Christine ARNOULD
22	Lycée Balavenne SAINT BRIEUC	Sandra LE DORNEUR	Cécile MAGRE	Cécile MAGRE (J1) Kélig MORVAN (J2)
	Lycée Ker Siam DINAN	Bénédicte DESANLIS	Pascale BOURBLANC	Marine JAQUEMET
	Lycée Rosa Parks ROSTRENEC	Christine LE BOZEC	Patricia URIEN	Sylvie PASTOL
35	Lycée Coetolgon RENNES	Marcella SORCI		Bénédicte LEBAS-POMELLE
	Lycée Jeanne d'Arc RENNES	Nathalie PAPOUIN		Laurence CAVAREE
	Lycée Le Taillandier FOUGERES	Isabelle CAZIN	Aline FAVROT	Aline FAVROT
	Lycée BREQUIGNY RENNES	Erika GRELIER	Catherine MORVAN PICHON	Catherine MORVAN PICHON

L. Lechat – IEN SBSSA

Impartialité et déontologie des membres des commissions

- Les membres des commissions doivent :
 - Respecter une parfaite impartialité ;
 - Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire (formes de préjugés ou de stéréotypes) ne puisse perturber leur appréciation et adopter **une attitude neutre et bienveillante** ;
 - Respecter, sans limitation de durée la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles.

L. Lechat – IEN SBSSA

Merci de votre attention...

L. Lechat – IEN SBSSA